



**Banque  
de la Réunion**

**BANQUE DE LA REUNION**

Société Anonyme au Capital de 69 906 708,11 Euros  
Siège Social : 27 rue Jean Chatel - Saint-Denis de la Réunion  
310 895 255 R.C.S. Saint Denis

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2014**

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de la Réunion qui se tiendra le jeudi 22 mai 2014 à 18 H 00 (heure locale), au siège social, 27 rue Jean Châtel à Saint-Denis (Réunion).

L'avis préalable à l'Assemblée Générale et l'avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ont été respectivement publiés au *Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO)* des 16 avril 2014 et 5 mai 2014.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée. Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée demander à la Société de lui envoyer ces documents sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEUX Cedex 9. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation fournie par l'intermédiaire habilité tenant le compte titres dans lequel sont inscrites ces actions.
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant l'Assemblée.
- ces documents sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société, [www.banquedelareunion.fr](http://www.banquedelareunion.fr), dans l'espace dédié aux assemblées générales, au plus tard le 21<sup>ème</sup> jour précédant l'Assemblée.



**GROUPE BPCE**